

des terrains ou des immeubles ou de toute autre chose, c'était porté à l'inventaire.

Maintenant, comme nous sommes autorisés à utiliser ces fonds à des projets importants comme celui d'Halifax, le personnel est encouragé à déclarer excédentaire tout ce dont nous n'avons pas vraiment besoin et à en placer le revenu dans quelque chose de plus productif pour les contribuables canadiens.

L'hon. M. Bell: S'est-on arrêté à cette question au comité permanent des comptes publics?

L'hon. M. Hellyer: Il me semble que l'auditeur général a fait un commentaire à ce sujet l'an dernier, mais je dois me fier à ma mémoire.

M. Hales: Monsieur le président, j'aimerais faire une observation ici. Le comité des comptes publics a discuté la question. Si ma mémoire est fidèle, le comité était d'avis que c'était là un bon moyen de disposer de biens excédentaires. L'argent est déposé au compte du revenu consolidé mais le Conseil du Trésor devrait avoir un mot à dire sur la façon dont on le dépense. De fait, il a peut-être voix au chapitre lorsqu'il s'agit de dépenser l'argent qui provient de la vente du matériel excédentaire ou désuet.

L'hon. M. Hellyer: C'est tout à fait exact; nous ne pouvons pas dépenser un cent sans l'approbation du Conseil du Trésor.

L'hon. M. Bell: Il me semble qu'il conviendrait de présenter un rapport spécial au Parlement au sujet de ces articles.

M. Johnston: Monsieur le président, je voudrais poser une brève question qui se rattache peut-être à la précédente. Lorsque le programme d'unification sera terminé, un grand nombre d'insignes et de marques distinctives deviendront désuètes. Par conséquent, leur valeur augmentera sensiblement. Le ministère a-t-il songé à enregistrer les collecteurs légitimes ou à leur accorder une licence afin de donner un caractère officiel à la méthode en vertu de laquelle ce matériel qui n'est pas effectivement appelé matériel excédentaire est écoulé, car bien qu'il soit censé être détruit, il tombe d'une façon ou d'une autre entre les mains des négociants qui sont ainsi en mesure de réaliser des profits.

L'hon. M. Hellyer: Je tiendrai cette question pour préavis, monsieur le président. J'ignore quels sont les détails à ce sujet. Je crois que la reine approuve les insignes et qu'il existe un brevet de la Couronne à cet égard. En ce qui concerne la méthode de vente, je crains vraiment ne rien pouvoir dire pour le moment.

Pendant que j'ai la parole, je ferais peut-être bien de répondre brièvement à la question soulevée cet après-midi par le député d'Okanagan-Revelstoke lorsqu'il parlait des dépenses du ministère. Je voudrais lui faire remarquer qu'en principe il y a souvent une très réelle retombée, ou quel que soit le mot qu'il a employé. . .

M. Johnston: Une expansion, ou création de nouvelles industries et de nouveaux services. Une expansion dans l'économie, qui résulte des recherches effectuées pour la défense. On pourrait en donner de nombreux exemples. Notre marché des turbomoteurs par exemple, dépend directement des dépenses affectées par la défense aux turboréacteurs d'aviation. Un grand nombre des découvertes du domaine de l'électronique entrent dans cette catégorie. Un des exemples les plus frappants de ceci est le nouveau satellite canadien projeté de radiocommunication. Au moment où le Conseil de recherches pour la défense s'est engagé dans cette entreprise, il n'y avait aucune exigence de la Défense dont nous ayons connaissance. Il n'y avait pas non plus d'exigences commerciales connues, mais pendant que l'on procédait aux travaux de recherche, qui ont commencé il y a quelques années et se poursuivent encore, deux exigences ont surgi l'une intéressant la Défense et l'autre le commerce.

• (9.10 p.m.)

Nous nous intéressons de très près aux communications par satellites pour le ministère de la Défense nationale, et le Conseil de recherches pour la défense nous est vraiment précieux à cet égard. En outre, il a été fort question que le Canada mette sur orbite un satellite pour ses propres communications. Si nous y arrivons, et notre intention à cet égard ne fait pas de doute car il s'agit de quelque chose que notre pays se doit de faire les connaissances technologiques et l'habileté de nos spécialistes qui vont s'occuper de ce projet s'accroîtront grâce au savoir et à l'expérience dus aux crédits de la défense nationale.

Le ministère a dépensé des sommes énormes pour les recherches et le développement de la défense, et je le dis en toute justice, il n'existe pas de pays au monde qui n'ait consacré des crédits à ce domaine. C'est grâce aux entreprises industrielles que nous avons acquis l'expérience que nous possédons aujourd'hui en ce domaine, et elles méritent nos remerciements pour le travail accompli depuis quelques années et dont le ministère de la Défense nationale a profité.

M. Hopkins: Monsieur le président, j'aurais quelques mots à dire avant l'adoption du cré-